

**COMMUNAUTE URBAINE
DE BORDEAUX**

**DEPARTEMENT
DE LA GIRONDE**

**TRANSFERT COMPLEMENTAIRE EN PROPRIETE DE
ROUTES DEPARTEMENTALES A LA COMMUNAUTE
URBAINE DE BORDEAUX**

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 26/12/2006
ANNEXEE A LA DELIBERATION N° 2006/0908 DU 22/12/2006

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE, ci-après dénommé « le Département », représenté par le Président du Conseil Général, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n° en date du

d'une part,

ET

LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX, ci-après dénommée « LA CUB », représentée par son Président, habilité par délibération n° en date du

d'autre part.

Il a été tout d'abord exposé ce qui suit :

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération n° 2006/0908 du 22 décembre 2006, le Conseil de Communauté a accepté le transfert en propriété, au 1^{er} janvier 2007, de 103 km de routes départementales à la CUB, dans les conditions prévues par la convention annexée à cette délibération.

Cette convention prévoit, en son article 3, la possibilité d'ajustements de ce transfert initial, en raison notamment d'évolution des limites d'agglomération qui constituent le point de changement de domanialité entre les voies départementales et les voies communautaires ou encore pour les RD 10 et 108, en raison d'une évolution sur la problématique des préalables faisant obstacle à un transfert au 1^{er} janvier 2007 de ces 2 voies.

Il est également indiqué que ces ajustements peuvent être pris en compte sur la base des dispositions de cette convention initiale et par avenant à celle-ci.

Aujourd'hui, les limites d'agglomération ont évolué depuis le 1^{er} janvier 2007 sur certaines des RD transférées à cette date et, par ailleurs, sont considérées comme transférables les sections en agglomération sur la RD 10 et la RD 108. L'ensemble de ces évolutions représente 17,749 km de voirie et 6 ouvrages d'art.

En conséquence de quoi, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET ET DATE DES TRANSFERTS

Le Département transfère en propriété à la Communauté Urbaine 17,749 km de routes départementales et 6 ouvrages d'art supplémentaires aux conditions de la convention annexée à la délibération n° 2006/0908 du 22 décembre 2006 et selon le détail joint en annexe.

Ces transferts seront acquis définitivement au 1^{er} juin 2012, sous réserve, pour ce qui concerne les ouvrages d'art, des dispositions rappelées à l'article 3 ci-dessous.

ARTICLE 2 - COMPENSATIONS FINANCIERES

Le Département versera à la Communauté Urbaine de Bordeaux une indemnité compensatrice d'entretien représentant les frais moyens d'entretien courant des voies transférées sur la base d'un coût annuel moyen de 9 000 € / km / an sur 10 ans.

Cette indemnité fera l'objet d'un abattement de 50 % pour les sections de voies dont la remise en état est financée par le Conseil Général à l'occasion du transfert, soit un linéaire de 11,439 km.

L'indemnité compensatrice s'élève donc à $(6,310 \times 9\,000 \times 10) + (11,439 \times 9\,000 \times 50 \% \times 10)$, soit 1 082 655 € TTC qui seront versés à la Communauté Urbaine de Bordeaux sous forme d'un versement libératoire dans un délai de 12 mois après signature du présent avenant par les parties.

ARTICLE 3 - MODALITES DE REMISE EN ETAT DES VOIES ET OUVRAGES TRANSFERES

Le montant des remises en état des sections de voies à transférer s'élève à 1 352 818 € HT et fera l'objet d'un fonds de concours du Département qui sera versé à la Communauté Urbaine de Bordeaux dans un délai de 12 mois après signature du présent avenant par les parties.

Conformément aux dispositions de la convention initiale, après transfert, la Communauté Urbaine de Bordeaux réalisera les travaux de remise en état des voiries pour la somme correspondant au fonds de concours précité.

Le Département réalisera les travaux de remise en état des ouvrages d'art qui le nécessitent et qui sont situés sur les sections de voies à transférer. Pour les travaux qui interviendront après signature de cet avenant, le transfert effectif des ouvrages d'art en pleine propriété à la Communauté Urbaine de Bordeaux interviendra à l'issue de la réception contradictoire de ces travaux par les services techniques représentant les parties (article 5 de la convention initiale).

ARTICLE 4 - DUREE ET FIN DE LA CONVENTION

Le Département s'engage à verser le fonds de concours et l'indemnité compensatrice d'entretien dans un délai de 12 mois après signature de l'avenant et à exécuter, dans un délai de 3 ans après signature de l'avenant, les travaux qui lui sont confiés par la Communauté Urbaine de Bordeaux pour les ouvrages d'art. Les autres dispositions de l'article 10 de la convention initiale restent inchangées.

Les dispositions de la convention initiale, non modifiées par les 4 articles ci-dessus, restent applicables.

A Bordeaux, le

Pour le Conseil Général

**Le Président,
Philippe MADRELLE**

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux

**Le Président,
Vincent FELTESSE**

TRANSFERT DE ROUTES DEPARTEMENTALES A LA CUB

RECAPITULATIF DES AJUSTEMENTS A LA CONVENTION ANNEXEE A LA DELIBERATION N°2006/0908 DU 22 DECEMBRE 2006

CGEP	Commune	Nom de la RD	Section transférée au 01/01/2007		Linéaire transféré au 01/01/2007 (m)	Ajustement de transfert au 01/01/2012		Linéaire complémentaire à transférer au 01/01/2012 (m)	Travaux à réaliser	Coût des travaux TTC
			Tenant	Aboutissant		Tenant	Aboutissant			
1	Ambès	RD 10	Non transférée	Non transférée	0	Panneau d'agglo "Ambès"	Panneau d'agglo "Ambès"	1508	Reprise générale de la chaussée avec partie en enrobé rouge et réalisation d'un plateau surélevé Remise en état de la signalisation horizontale	85 500 €
	Ambarès	RD 242	Avenue de la Libération	Rue de la Commanderie des Templiers	236	Bretelle de sortie A10	Limite entre les communes d'Ambarès et de Ste Eulalie	636	Reprise générale de la chaussée et remise en état de la signalisation horizontale	95 700 €
		RD 242 E1	Non transférée	Non transférée	0	Chemin d'Hourcade	Panneau d'agglo	393		
	Bassens	RD 10	Non transférée	Non transférée	0	Côte de la Garonne	Route de St Louis	4300	Reprise générale de la chaussée avec tapis sur la totalité et couche de base sur 4 050 m ² et dérasement sur 2 900 m ² Remise en état de la signalisation horizontale	1 098 095 €
		RD 113	Non transférée	Non transférée	0	RD10	Panneau d'agglo "Bassens" sur RD 113	175	Tapis sur l'ensemble et signalisation horizontale	19 175 €

CGEP	Commune	Nom de la RD	Section transférée au 01/01/2007		Linéaire transféré au 01/01/2007 (m)	Ajustement de transfert au 01/01/2012		Linéaire complémentaire à transférer au 01/01/2012 (m)	Travaux à réaliser	Coût des travaux TTC
			Tenant	Aboutissant		Tenant	Aboutissant			
1	St Louis de Montferrand	RD 10 y compris Pont Duluc et Pont du Stade	Non transférée	Non transférée	0	Panneau d'agglo "St Louis de Montferrand"	Panneau d'agglo "St Louis de Montferrand"	2903	Reprise générale de la chaussée et remise en état de la signalisation horizontale	114 200 €
						Panneau de Hameau "Madran"	Panneau de Hameau "Madran"	353		
						Pont Duluc			Enlèvement du garde-corps, réalisation d'un talus côté aval, dévégétalisation des abords et comblement du busage	15 000 €
						Pont du Stade			Dévégétalisation des abords et peinture du garde corps	8 000 €
	St Vincent de Paul	RD 10	Non transférée	Non transférée	0	Panneau d'agglo "St Vincent de Paul"	Panneau d'agglo "St Vincent de Paul"	575	Reprise générale de la chaussée et remise en état de la signalisation horizontale	96 300 €
		RD 115	Non transférée	Non transférée	0	Carrefour giratoire au pied du Pont Eiffel	Avenue Robert Massé	358		
TOTAL DIRECTION TERRITORIALE RIVE DROITE					236			11201		1 531 970 €
3	Villenave d'Ornon	RD 108	Chemin de Marteau	Limite de commune avec Cadaujac	400	Chemin de Marteau	Limite communes Bègles Villenave d'Ornon	2388	Reprise enrobés manquants: avenue Mirieu de la Barre Reprofilage calcaire: chemin de la Caminasse	36 000 €
TOTAL DIRECTION TERRITORIALE SUD					400			2388		36 000 €

CGEP	Commune	Nom de la RD	Section transférée au 01/01/2007		Linéaire transféré au 01/01/2007 (m)	Ajustement de transfert au 01/01/2012		Linéaire complémentaire à transférer au 01/01/2012 (m)	Travaux à réaliser	Coût des travaux TTC
			Tenant	Aboutissant		Tenant	Aboutissant			
5	Mérignac	RD 213 E2	Non transférée	Non transférée	0	Avenue Jean Monnet	Avenue François Mitterrand giratoire Jean Monnet compris	200	néant	
Sous total CGEP 5					0			200		0
	St Aubin de Médoc	RD 211	RN 215	Panneau d'agglo "St Aubin de Médoc" (position au 01/01/07)	2024	Panneau d'agglo "St Aubin de Médoc" (position au 01/01/07)	Panneau d'agglo "St Aubin de Médoc" (position au 01/01/12)	405	néant	
		RD 212	Limite commune St Médard	Route de Picot	2180	Route de Picot	Panneau d'agglo "St Aubin de Médoc" au niveau de Hourton	2961	néant	
	Le Taillan Médoc	RD 1	Limite commune Eysines	Rue du Stade	1900	Rue du Stade	Panneau d'agglo "Le Taillan Médoc" (position au 01/01/12)	164	néant	
Total CGEP 6					6104			3530		0
7	Blanquefort	RD 2	Panneau d'agglo "Blanquefort" (position au 01/01/07)	Limite commune Eysines	4664	Panneau d'agglo "Blanquefort" (position au 01/01/07)	Panneau d'agglo "Blanquefort" (position au 01/01/12)	365	Remise en état de la voirie	50 000 €
Total CGEP 7					4664			365	néant	50 000 €
TOTAL DIRECTION TERRITORIALE OUEST					10768			4095		50 000 €

CGEP	Commune	Nom de la RD	Section transférée au 01/01/2007		Linéaire transféré au 01/01/2007 (m)	Ajustement de transfert au 01/01/2012		Linéaire complémentaire à transférer au 01/01/2012 (m)	Travaux à réaliser	Coût des travaux TTC
			Tenant	Aboutissant		Tenant	Aboutissant			
8	Bordeaux	RD 209	Avenue de la Jallère	Panneau d'agglomération "Bordeaux" (position au 01/01/07)	319	Panneau d'agglomération "Bordeaux" (position au 01/01/07)	Panneau d'agglomération "Bordeaux" (position au 01/01/12)	65	néant	
TOTAL DIRECTION TERRITORIALE BORDEAUX					319			65		
TOTAL GENERAL					11723			17749		1 617 970 € soit 1 352 818 € HT

Transfert d'Ouvrages d'Art sur RD du Conseil Général à la Communauté Urbaine de Bordeaux



Direction de la Voirie
Service Ouvrages d'Art

RD 10 et RD 108

Recensement des ouvrages à transférer et Programme des travaux à réaliser avant transfert



n° dossier : DOVCP-CVP/2010/OA-CG-RD/PROGRAMME				
indice	date	modifications	établi par	vérifié par
0	15/09/2010	établissement du programme	OL/CC	OD
A	28/07/2011	modifications	OL/CC	OD
B	10/10/2011	modifications	OL/CC	OD

Transfert d'Ouvrages d'Art sur RD 10 et 108 du Conseil Général à la Communauté Urbaine de Bordeaux



nombre d'ouvrages : 6

Localisation des ouvrages

Les ouvrages sont situés sur des sections des RD 10 et 108

- RD 10 à Bassens et Saint-Louis de Montferrand : 3 ouvrages
- RD 108 à Villenave d'Ornon : 3 ouvrages

Maîtrise d'ouvrage des travaux

Tous les travaux avant transfert seront réalisés par le Conseil Général.

Observations

Les travaux sur les ouvrages du RD 108 sont réalisés et ont été pré-réceptionnés.

Transfert d'Ouvrages d'Art sur RD 10 et 108 du Conseil Général à la Communauté Urbaine de Bordeaux



Liste des ouvrages

CGEP	COMMUNE / RD	N° CUB / CG	NOM DE L'OUVRAGE CUB / CG	MAITRISE D'OUVRAGE TRAVAUX
1	BASSENS RD 10	032 005 33.03.019	PONT ESTEY RABAY PONT DE RABAY	CONSEIL GENERAL
1	SAINT-LOUIS RD 10	434 001 33.03.031	PONT SUR LE GUA OUVRAGE PA 186	CONSEIL GENERAL
1	SAINT-LOUIS RD 10	434 002 33.03.030	PONT DE PEYCHAUD OUVRAGE PA 170	CONSEIL GENERAL
3	VILLENAVE D'ORNON RD 108	550 003 33.04.032	PONT DE LUGAN PONT DE LUGAN	TRAVAUX REALISES
3	VILLENAVE D'ORNON RD 108	550 024 33.04.033	PONT CHEM DE LA CAMINASSE N°1 PONT DE COURREJEAN N°1	TRAVAUX REALISES
3	VILLENAVE D'ORNON RD 108	550 028 33.04.034	PONT CHEM DE LA CAMINASSE N°2 PONT DE COURREJEAN N°2	TRAVAUX REALISES

**Transfert d'Ouvrages d'Art sur RD
du Conseil Général
à la Communauté Urbaine de Bordeaux**

Programme des travaux à réaliser avant transfert

Identification CUB de l'ouvrage

**Pont Estey Rabay
n° 032 005
Bassens**

Identification CG de l'ouvrage

**Pont de Rabay
n° 33.03.019
RD 10**



Programme des travaux à réaliser

- ouvrage à remplacer

Transfert d'Ouvrages d'Art sur RD du Conseil Général à la Communauté Urbaine de Bordeaux

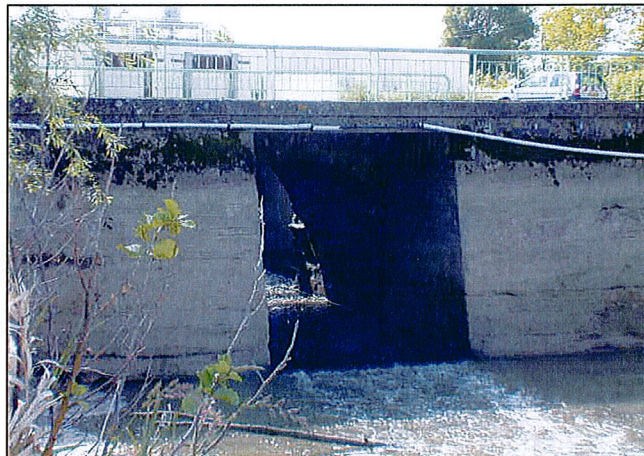
Procès-Verbal de visite avant transfert

Identification CUB de l'ouvrage

Pont sur le Gua
n° 434 001
Saint Louis de Montferrand

Identification CG de l'ouvrage

Ouvrage PA 186
n° 33.03.031
RD 10



Programme des travaux à réaliser

- dévégétaliser les abords et les maçonneries
- réfection de la chaussée
- ragréage épaufrures longrine gc
- réfection ancrage gc aval entrée oa
- recéper et passiver les montants des anciens gc et ragréer les bétons
- peinture garde-corps + serrurerie
- reprise affouillement sur mur culée aval
- refixer le réseau côté aval
- reprendre les ravinements des talus
- faire un enrochement à la base des radiers et des appuis côté aval
- injection des fissures des couronnements des murs culée + murs en aile
- réfection du mur tympan amont

**Transfert d'Ouvrages d'Art sur RD
du Conseil Général
à la Communauté Urbaine de Bordeaux**

Procès-Verbal de visite avant transfert

Identification CUB de l'ouvrage

**Pont de Peychaud
n° 434 002
Saint Louis de Montferrand**

Identification CG de l'ouvrage

**Ouvrage PA 170
n° 33.03.030
RD 10**



Programme des travaux à réaliser

- impossibilité de visiter une partie de l'intrados de l'ouvrage (aval) ; réserves sur l'état de ces parties
- dévégétaliser les abords
- nettoyer sous l'ouvrage
- peinture des gc
- reprise en totalité de la partie aval de l'ouvrage : mur de front
- mise en place d'un gc côté aval
- reprendre la chaussée et les caniveaux